

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-2-chem | Extases, visions, délires religieux](#)[ItemLa condamnation de Philippe Morin](#)

La condamnation de Philippe Morin

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0038

SourceBoite_038-2-chem | Extases, visions, délires religieux

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Colletet, François](#)
- [Morin, Simon](#)

Références bibliographiques[Colletet, Abregé des annales de la ville de Paris](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb302575046>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Colletet, François (1628 -- 1628)

TITRE

Abregé des annales de la ville de Paris ; contenant tout ce qui s'est passé de plus memorable depuis sa premiere fondation jusques à present ; le tout par l'ordre des années, & regne de nos Roys.

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE

1664

EDITEUR

, 1664

François Colletet : Abregé de l'Année de Paris
1664. in 12. - r 452

"Le 14 du m^e mois (mars 1663), un nommé Simon Morin, ... par arrêt de Parl^l, après avoir fait amende honorable nu en chemin, la corde au col et la torche au poing, devant la p^{te} de porte de l'église N.D., où il fut conduit et l'ouï bécou, fut ensuite mené à la place de Grève et là attaché à un poteau par y être brûlé vif, avec un titre intitulé "Penneu de Morin", en suite bien écrit et on nous donna cendre jetée au vent par punition d'avoir porté qualité de Fils de D^{ieu}; et les complices condamnés d'aller à une execution puis débraillés et attachés à la chaîne par y servir le Roi à perpétuité, après avoir été punis par l'executeur de la h^{te} justice, et avoir été flétris de fleurs de lys sur les épaules droites et servies."

Amis ou complices, il y avait 2 autres François Monod et Marin Thouret.

D'après 1 mémoire consulté par Bayle qui ne donne pas d'autre référence: "on dit d'elon que le juge avait été bien rigoureux et qu'il avait suffi de le mettre aux fustes. Mais on s'extremement sur le g^o n^otre d'impie^{té} qu'ils avaient reconnue par leur opinion et qu'ils avaient non par la vérité avec eux, mais de leur propre chose de opinion^leté."

BnF
MSS

Article sur le marin de Beyte.